



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/094

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2023 AU
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA
DIRECTEUR DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE
(SYSDAU)**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/094

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2023 AU
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA
DIRECTEUR DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE
(SYSDAU)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu la délibération n° 2004/37 du Conseil Communautaire du 13 avril 2004 prenant acte de l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu au SYSDAU,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYSDAU du 1^{er} février 2023,

Vu les statuts du SYSDAU, définissant la participation financière de ses membres pour la mise en œuvre du ScoT de l'aire métropolitaine bordelaise,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 27 avril 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical du SYSDAU, en date du 1^{er} février 2023.

Compte tenu des travaux conduits par le SYSDAU dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, de l'élaboration des plans-climat-air-énergie des territoires (PCAET), du plan paysage et de transition agroécologique, des plans de mobilités, des travaux de mise en cohérence des politiques de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine notamment avec les PLU communaux et intercommunaux et le maintien d'une culture partagée du territoire.

Compte tenu de la définition de la participation financière des membres du SYSDAU sur la base de 0,78 euros par habitant, calculée sur la base INSEE des populations millésimées 2020, en vigueur au 1er janvier 2023.

Compte tenu de la participation financière de la Communauté de communes de Montesquieu à la mission d'accompagnement juridique et technique du SYSDAU auprès des collectivités membres, telle que votée par délibération lors du Comité syndical le 27 novembre 2015.

Monsieur le Président propose de renouveler la participation financière de la Communauté de communes de Montesquieu au fonctionnement du SYSDAU dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise pour l'année 2023.

Organisme	Montant
SYSDAU	44 417 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

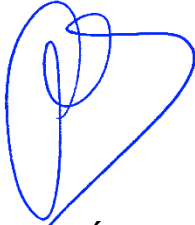
N°2023/094

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2023 AU
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA
DIRECTEUR DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE
(SYSDAU)**


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Renouvelle la participation financière de la Communauté de communes de Montesquieu au fonctionnement du SYDAU pour l'année 2023, pour un montant de 44 417 euros,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023



Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_094-DE

